



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux le Mardi 24 du mois de Mai à dix-huit heures et dix-huit minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mercredi 18 mai 2022, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES Bernard SAINT-JULIEN, Thierry FULBERT, Eveline CLOTILDE, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, José OUANA, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

Etaient absents : MM. Jacques RAMAYE, Marie- Joël TAVARS, Bernard RAYAPIN.

Etaient représentés : MM. Betty ARMOUGOM (Grégory MANICOM), Marie-Michelle HILDEBERT (Jean ANZALA), Jérôme Thierry CHOUNI (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Justine BENIN (Pinchard DEROS), Sandra SERMANSON (Rosette GRADEL).

Etaient absentes excusées : MM. Elsa SUARES, Seetha DOULAYRAM,

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absentes Excusées :	Absents :
35	25	05	02	03

Le quorum étant atteint, vingt-cinq (25) Conseillers étant présents, cinq (05) représentés, deux (02) absentes excusées et trois (03) absents, Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Marcelin CHINGAN est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Fauchage et débroussaillage sur le territoire de la Ville de Le Moule

23/DCM 2022/72

Le Conseil Municipal,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande publique,*

Considérant que le marché relatif au fauchage et débroussaillage sur le territoire de la ville de Le Moule est arrivé à échéance.

Considérant que la passation d'un nouveau marché de prestations de service pour la ville, s'avère, dès lors, nécessaire. Que pour faire face à ce besoin, une procédure d'appel d'offres ouvert prévue

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220524-23DCM202272-DE
Date de télétransmission : 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022

Notifiée et publiée le 07/06/2022

aux articles L.2124-1 et R.2124-2 1° du Code de la commande publique a été mise en œuvre. Que compte tenu de l'impossibilité de connaître avec précision l'étendue du besoin à satisfaire, l'accord-cadre à bon de commande en application des articles L.2125-1 et R.2121-8 du code de la commande publique a été privilégié.

Considérant que la durée du marché est de 4 ans. Qu'il prendra effet à compter de sa notification au titulaire.

Considérant que le marché ne fait l'objet d'aucune décomposition en lots, compte tenu du fait que les prestations sont indivisibles et que l'allotissement rendrait techniquement plus difficile son exécution, et la prestation plus onéreuse.

Considérant que les prestations sont susceptibles de varier de la manière suivante :

Lot unique	DUREE	
	Montant Minimum HT/4 ans	Montant Maximum HT/ 4 ans
Fauchage et débroussaillage sur le territoire de la Ville de Le Moule	400 000 €	1 200 000 €

Considérant qu'en vue de satisfaire ce nouveau besoin, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 21/11/2021 et envoyé par voie électronique au journal officiel de l'Union européenne (JOUE), au bulletin officiel d'annonce des marchés publics (BOAMP) et au magazine « Nouvelles Semaines ». Que cet avis a également été publié sur le profil acheteur.

Considérant que le dossier de consultation a été mis à disposition des entreprises par voie dématérialisée.

Considérant que la date limite de remise des offres a été fixée au 12/01/2022 à 12h00 et que l'enregistrement des pièces relatives à la candidature a été effectué le 13 janvier 2022.

Considérant que le pouvoir adjudicateur a procédé à la sélection des candidatures, ainsi qu'à l'examen des offres, le 03/02/2022. Qu'enfin, le 16 mai 2022, la commission d'appel d'offre a choisi l'attributaire du marché, à savoir :

Intitulé	Nom de la société attributaire	Prix du détail quantitatif estimatif
Fauchage et débroussaillage sur le territoire de la Ville de Le Moule	Embellissement routier	46 350,50 € HT

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220524-23DCM202272-DE
Date de télétransmission : 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022

Article 1 : D'approuver le marché relatif au fauchage et débroussaillage sur le territoire de la ville avec l'Entreprise "Embellissement routier", pour un montant de 46 350,50 € HT.

Article 2 : D'autoriser Le Maire à signer le marché correspondant.

Article 3 : Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Le Moule, le 24 Mai 2022



Le Maire,

Gabrielle LOUIS - CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220524-23DCM202272-DE
Date de télétransmission : 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022

Notifiée et publiée le 07/06/2022